



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 décembre 2024**

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Vote
<u>Délibération</u> <u>N°2024/09/01</u>	<u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>Séance du 18 septembre 2024</u>	<u>Approuvée à</u> <u>l'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2024/09/02</u>	<u>DEMANDE DE SUBVENTION « TOUTES SUBVENTIONS D'ETAT 2025 » au taux de 80% pour 2 dossiers</u> <ul style="list-style-type: none">- Dossier 1 prioritaire : divers aménagements pour l'école à des fins d'isolation thermique, d'étanchéité et de sécurité d'un montant total de 19 897.40 € HT- Dossier 2 : renforcement de l'étanchéité terrasse au-dessus de la classe CM1/CM2 et CE1/CE2 d'un montant 19 639.92€ HT	<u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2024/07/03</u>	<u>APPROBATION DU RAPPORT 2024 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)</u>	<u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2024/09/04</u>	<u>SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SOUSCRIPTION AUPRÈS DU SDESM POUR BENEFCIER DU MARCHE DE DEPLOIEMENT D'UN RÉSEAU D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES</u> <p>La signature de la convention est assortie du versement d'une contribution de 500 € au SDESM, versée une seule fois par marché souscrit.</p>	<u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N°2024/09/05</u>	<u>SOLLICITATION DU SDESM POUR LA MODERNISATION DES ARMOIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE DOMAINE PUBLIC</u> <p>Demande au SDESM l'attribution au taux maximum d'une subvention pour la remise en conformité des armoires d'éclairage public.</p>	<u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u>

<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/06</u></p>	<p><u>AVIS SUR LA PROPOSITION DE CLASSEMENT SUR LE VAUDOUE D'UNE FORÊT EXPOSÉE AU RISQUE INCENDIE</u></p> <p>Le classement de ces secteurs impliquera différentes mesures, en particulier la réalisation d'un PCS (plan communal de sauvegarde) et l'application des OLD (obligations légales de débroussaillage)</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND, un avis favorable sur la carte de proposition de classement par la Direction Départementale du Territoire conformément à l'article R 132-2 du Code Forestier, - DEMANDE l'extension de la zone de classement en forêt exposée au risque incendie au massif dit de « la Montagne Blanche » 	<p><u>Approuvée</u></p> <p><u>à</u></p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/07</u></p>	<p><u>DÉCISION MODIFICATIVE n°3 du budget principal de 2024</u></p> <p>Résultant d'une anomalie de 0,10€ sur la fiche inventaire concernant les travaux d'enfouissement chemin de la Fontenelle au compte 204182 « bâtiments et installations »</p>	<p><u>Approuvée à</u></p> <p><u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/08</u></p>	<p><u>INCORPORATION DES BIENS VACANTS ET SANS MAITRE DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL DES PARCELLES SISES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU VAUDOUE, CADASTREES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1. Section A n° 772, lieudit « La Grimonière » et d'une superficie de 1090 m² ; ▪ 2. Section A n° 787, lieudit « La Grimonière » et d'une superficie de 1365 m² ; ▪ 3. Section C n° 114, lieudit « Les Terres Rouges » et d'une superficie de 3445 m² ; ▪ 4. Section C n° 178, lieudit « Les Terres Rouges » et d'une superficie de 503 m² ; ▪ 5. Section D n° 901, lieudit « Mocque Panier » et d'une superficie de 1410 m² ; ▪ 6. Section D n° 1761, lieudit « Le Mauvais Trou » et d'une superficie de 425 m² ; ▪ 7. Section D n° 1771, lieudit « Le Mauvais Trou » et d'une superficie de 855 m² ; ▪ 8. Section D n° 1776, lieudit « Le Vieux Montois de Fourche » et d'une superficie de 265 m² ; ▪ 9. Section D n° 1902, lieudit « Mocque Panier » et d'une superficie de 985 m² ; ▪ 10. Section D n° 1905, lieudit « Les Norgevaux » et d'une superficie de 2764 m² ; ▪ 11. Section D n° 2178, lieudit « La Vallée Champlait » et d'une superficie de 100 m² ; ▪ 12. Section E n° 44, lieudit « Les Bois de Nicherole » et d'une superficie de 285 m² ; ▪ 13. Section F n° 191, lieudit « Les Ardennes » et d'une superficie de 135 m² ; ▪ 14. Section F n° 305, lieudit « La Fontenelle » et d'une superficie de 600 m² ; ▪ 15. Section F n° 356, lieudit « La Fontenelle » et d'une superficie de 495 m² ; ▪ 16. Section ZH n° 178, lieudit « Dessus des Crottes aux Loups » et d'une superficie de 200 m² ; 	<p><u>Approuvée</u></p> <p><u>à</u></p> <p><u>la majorité</u></p>

<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/09</u></p>	<p><u>ADOPTION D'UN TARIF FIXANT LE PRIX DU STÈRE DE BOIS</u></p> <p>La commune souhaite vendre les stères de bois de chauffage résultant de l'abattage d'arbres morts ou dangereux. Le prix est fixé à 120 € pour la vente de deux stères de bois, par habitation de la commune et dans l'ordre des demandes parvenues en mairie, livrés en buches de 50 cm</p>	<p><u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/10</u></p>	<p><u>TRANSFERT DES DROITS D'OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT POUR L'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS RADIOTÉLÉPHONIQUES</u></p> <p>La Société Free Mobile a réorganisé son parc de stations radioélectriques et a transféré l'activité de gestion et d'exploitation de ses sites à la société On Tower France, requérant le transfert de la convention au bénéfice de On Tower France dans les mêmes conditions.</p>	<p><u>Approuvée</u> <u>à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/11</u></p>	<p><u>MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR MENER A BIEN L'OPERATION DU CONTRAT RURAL POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG</u></p> <p>- ACCEPTE l'offre du cabinet Terr&Am pour un montant HT de 25 000 € soit 5% du montant des travaux</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/12</u></p>	<p><u>PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CAPF 2023</u></p> <p>- PREND, acte de la présentation du rapport d'activité de la CAPF pour l'année 2023 par les conseillers communautaires de la commune</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/13</u></p>	<p><u>DÉLIBÉRATION DU QUART POUR LES PAIEMENTS DES INVESTISSEMENTS 2025</u></p> <p>- AUTORISE, Monsieur le Maire à effectuer en 2025 les paiements d'investissement dans la limite du quart du budget investissement 2024 soit 64 252,14€, dans l'attente du vote du budget 2025</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2024/09/14</u></p>	<p><u>ACQUISITION A 1/9ème DE LA PARCELLE F1043 POUR UN MONTANT TOTAL DE 395 €.</u></p> <p>Dans le but de pouvoir à terme aménager l'accès à la Zone Fontenelle.</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>

<u>Délibération</u> <u>N°2024/09/15</u>	<u>ACQUISITION DE LA PARCELLE ZH111 POUR LA VALEUR TOTALE DE 500 €,</u> Afin de garantir l'assise foncière utile pour l'établissement d'une liaison douce. Ce terrain est situé à La Croix Blanche, rue des templiers 77123 LE VAUDOUE, d'une superficie de 1 640 m ²	<u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u>
--	--	--

Date d'affichage : 09 décembre 2024

Date de diffusion sur le site internet de la commune : 09 décembre 2024

Michel CALMY,
Maire du Vaudoué

